

Association Nazairienne de Gymnastique d'Entretien
A.N.G.E.
45, rue de la Matte
44600 SAINT-NAZAIRE

= := := := := := := :=

Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire du 4 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi quatre février, à quinze heures trente, à la salle polyvalente de l'Immaculée, à SAINT-NAZAIRE, les membres de l'Association A.N.G.E., Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation.

L'Assemblée est présidée par Nicole SELOSSE, en sa qualité de Présidente.
Le secrétariat est assuré par Carla CANDAT.

La Présidente constate, qu'après signatures

- 96 membres adhérents sont présents
- 221 membres adhérents sont représentés.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Mot de la Présidente
- Lecture et approbation du rapport moral et d'activité 2021
- Lecture et approbation du rapport financier 2021
- Lecture et approbation du budget prévisionnel 2021/2022
- Approbation des cotisations saison 2022-2023
- Elections au Conseil d'Administration
- Questions diverses

La Présidente souhaite la bienvenue à tous puis donne lecture du rapport de la Présidence et ouvre les débats.

Mme Anne-Laure GAYAUD-FRENOY, conseillère municipale en charge des Sports de la ville de St Nazaire prend la parole et se présente à l'Assemblée.

La Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après lecture du rapport moral et d'activité par la secrétaire Carla CANDAT, l'Assemblée Générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après lecture du rapport financier, présenté par le trésorier Olivier ROBERT, relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2021 (exercice comptable de 8 mois), présentant un déficit de 186.76€ l'Assemblée Générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de la gestion est donné aux trésoriers pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

TROISIÈME RÉOLUTION

Après lecture du budget prévisionnel 2021/2022, présenté par Olivier ROBERT l'Assemblée Générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Après proposition, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des cotisations au titre de la saison 2022-2023 pour un cours par semaine à la somme de :

94 € pour les adhérents,

74 € pour les adhérents membres du C.A. et les responsables de salle

74 € pour les adhérents de moins de 18 ans

64 € pour les adhésions après le 15 février 2023

15 € de supplément annuel pour un deuxième cours par semaine.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

CINQUIEME RÉOLUTION

La Présidente informe que le Conseil d'Administration actuel est de 14 membres, il peut monter jusqu'à 18 membres. Odile ABIVEN sort de ce Conseil après 2 mandats de 6 ans dont 10 en qualité de Présidente et 2 en tant que Vice-Présidente.

Olivier ROBERT, notre Trésorier, Françoise MOYON notre Responsable paie et Chantal PELTIER, secrétaire adjointe sont sortants après un 1er mandat de 6 ans. Ils se représentent tous les 3 pour un 2ème mandat. Après appel dans tous les cours, 5 adhérentes se portent candidates.

- Martine TOUBLANC
- Raymonde LE BESCOND
- Véronique PIGNOLET
- Martine GRIGNON
- Brigitte JONEAU

Suite au dépouillement des bulletins de vote, entrent au Conseil d'administration :

- ✓ Françoise MOYON, Chantal PELTIER et Olivier ROBERT pour un deuxième mandat
- ✓ Martine GRIGNON, Raymonde LE BESCOND, Véronique PIGNOLET et Martine TOUBLANC, pour un premier mandat.

Le conseil est au complet de ses 18 membres.

Après concertation, le nouveau Conseil d'Administration propose Nicole SELOSSE en qualité de Présidente de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés

SIXIEME RÉOLUTION

La Présidente laisse la parole aux adhérents et le bureau répond aux questions diverses concernant cette AG Ordinaire.

Valérie GERNIGON élue régionale, référente des clubs de Loire-Atlantique et qui représente « Sports pour tous » remercie toute l'équipe pour le travail fourni et remet la médaille d'argent à Odile ABIVEN. Elle fait part à l'assemblée du soutien du Comité Régional et annonce l'organisation d'une journée des animateurs le 12 mars et une journée des bénévoles en juin prochain.

Plus personne ne demandant la parole, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 17h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et la secrétaire.

Nicole SELOSSE : Présidente

Carla CANDAT : Secrétaire